



INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE - ANNÉE 2024-2025

Pour faciliter l'inscription de vos enfants à l'année, par **prélèvement** et afin de garder la souplesse souhaitée par les familles, nous vous demandons de nous retourner cet imprimé **avant le 20 Août 2024**.

Madame et Monsieur

Adresse Téléphone

inscrit mon (mes) enfants (s) au restaurant scolaire

Nom, Prénom

Nom, Prénom

Classe.....

Classe.....

Nom, Prénom

Nom, Prénom

Classe.....

Classe.....

septembre '24			
Lundi	Mardi	jeudi	Vendredi
2	3	5	6
9	10	12	13
16	17	19	20
23	24	26	27
30			

Nbre repas : X 3,63 € = €

octobre '24			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	1	4	5
7	8	10	11
14	15	17	18
21	22	24	25
28	29	31	

Nbre repas : X 3,63 € = €

novembre '24			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
			1
4	5	7	8
11	12	14	15
18	19	21	22
25	26	28	29

Nbre repas : X 3,63 € = €

décembre '24			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
2	3	5	6
9	10	12	13
16	17	19	20
23	24	26	27
30	31		

Nbre repas : X 3,63 € = €

janvier '25			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
		2	3
6	7	9	10
13	14	16	17
20	21	23	24
27	28	30	31

Nbre repas : X 3,63 € = €

février '25			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
3	4	6	7
10	11	13	14
17	18	20	21
24	25	27	28

Nbre repas : X 3,63 € = €

mars '25			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
3	4	6	7
10	11	13	14
17	18	20	21
24	25	27	28
31			

Nbre repas : X 3,63 € = €

avril '25			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	1	3	4
7	8	10	11
14	15	17	18
21	22	24	25
28	29		

Nbre repas : X 3,63 € = €

mai '25			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
		1	2
5	6	8	9
12	13	15	16
19	20	22	23
26	27	29	30

Nbre repas : X 3,63 € = €

juin '25			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
2	3	5	6
9	10	12	13
16	17	19	20
23	24	26	27
30			

Nbre repas : X 3,63 € = €

juillet '25			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	1	3	4

Nbre repas : X 3,63 € = €

Signature des parents :

Les informations contenues sur ce formulaire, complété et remis à la Commune de MAYET, sont enregistrées dans un fichier et destinées à être traitées dans le but de l'inscription au restaurant scolaire. Ces données recueillies sont nécessaires pour permettre la bonne gestion du service concerné. Elles ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et seront transmises aux personnels du temps méridien, restaurants scolaires et écoles concernées.

Ces données seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Maire de la commune) à l'adresse suivante : mairie@mairie-mayet.fr. et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@sarthe.fr. Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr »